

Uber au Luxembourg ? Simulation d'une Cour de justice européenne

1^{er} Moot Court à l'ICP

Après une semaine en immersion dans les institutions européennes, dont la Cour de justice à Luxembourg, les étudiants du Master de Droit international et européen des affaires participent au 1^{er} Moot Court de l'ICP.

Initié par [Philippe Corruble](#), Directeur du [Master de Droit international et européen des affaires](#), docteur en Droit et avocat, professeur de **droit européen de la concurrence** a développé cette première édition du projet pédagogique avec l'appui du comité d'orientation du master, composé de représentants des plus grands cabinets d'avocats d'affaires internationales.

Jeu de simulation pour comprendre les enjeux de la cour européenne

En s'appuyant sur des faits fictifs décrits ci-dessous, mais sur une question bien juridique, que les étudiants devront plancher ce jeudi 11 avril à l'ICP.

Un chauffeur français a été interpellé boulevard Royal à Luxembourg par la Police Grand-Ducale alors qu'il transportait « ses clients » de la gare de Luxembourg au fameux Palais de Kirchberg. Il se revendique « chauffeur Uber » et exerce effectivement ses activités par la plate-forme dédiée. Un VTC, sans licence, en violation de la réglementation luxembourgeoise. Donc une lourde amende et un procès devant un tribunal de Luxembourg. Les avocats d'Uber ont cependant convaincu le juge de saisir la Cour de justice de l'Union européenne : cette réglementation n'est-elle pas contraire au droit de l'Union européenne ?
Ad'Uber.

Les étudiants devront traiter cette question, non comme n'importe quel examen. Mais comme la Cour, avec une audience, les membres d'une Cour de justice, son avocat général, des représentants de la Commission, de la France et, bien entendu, du Grand-Duché du Luxembourg, sans oublier les avocats

Premier Moot Court, et innovation pédagogique

A l'image d'un serious Games ou des concours d'éloquence, le Moot Court, est la simulation d'un tribunal théorique de Droit. Cette activité dédiée aux étudiants en Droit les invite à prendre part à une procédure judiciaire ou à une procédure d'arbitrage simulée. A l'issue de l'exercice, les étudiants doivent consigner par écrit les mémoires ou mémorandums et la participation à des plaidoiries.

« Un procès simulé, mais pour coller au plus près de la pratique du droit européen des affaires », selon le Prof. Ph. Corruble, directeur du Master. Audience publique pour tous, but in English, of course.



ICP

INSTITUT
CATHOLIQUE
DE PARIS

L'esprit grand ouvert sur le monde

Communiqué de presse
Paris, le 9 avril 2019

En savoir plus sur le Master de Droit International et européen des affaires

L'Institut catholique de Paris et l'université St Mary's (Londres) ont ouvert un nouveau master de Droit international et européen des affaires : 2 ans d'un parcours à Paris et à Londres pour se préparer à l'exercice du droit international des affaires enseigné en langue anglaise.

Une formation complète et actuelle pour les jeunes juristes d'affaires qui est composée d'enseignements approfondis en Droit, d'ouvertures sur les disciplines du Management, les enjeux des nouvelles technologies et la question du sens de l'action du juriste dans un univers d'affaires.

Le programme du Master couvre les principales matières du droit des affaires sous l'angle européen et international, tout en donnant aux étudiants les clés de compréhension de l'environnement des entreprises, ainsi que des repères culturels indispensables à un environnement des affaires mondialisé.

Les enseignements sont dispensés par une équipe pédagogique réunissant des professeurs et des **professionnels** issus des **cabinets internationaux d'avocats et de juristes ou fiscalistes de grandes entreprises comme Paul Hasting, Deloitte ou encore Linklaters.**

Au terme des deux années d'études, les étudiants obtiennent un double-diplôme : **un Master II de Droit et un LLM de Saint Mary's University, soit un diplôme d'Etat en convention avec l'Université de Poitiers et un diplôme britannique, qui leur ouvrent les portes du monde professionnel du droit international des affaires.**

À propos de l'Institut Catholique de Paris

L'Institut Catholique de Paris est un établissement d'enseignement supérieur privé à but non lucratif. Porté par une association reconnue d'utilité publique, il a obtenu du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation la qualification d'Établissement d'Enseignement Supérieur Privé d'Intérêt Général (EESPIG). Habilité à signer un contrat avec l'État, il émerge à la campagne d'évaluation 2017-2018 du HCERES (vague D). Son Unité de Recherche « Religion, Culture et Société » fait l'objet d'une reconnaissance par le Ministère depuis 2014 ; elle est labellisée Équipe d'accueil (EA7403) pour la période 2015-2018.